



Harcèlement au travail ? (avertissement)

Par **jack75**, le **05/06/2013** à **15:48**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en formation professionnelle (3 jours en entreprise et 2 jours en école de commerce) et depuis le début de ma formation, tout se passe mal dans mon entreprise.rnrnJe m'explique :rnrnMes patrons n'arrêtent pas de se crier dessus et de s'insulter à longueur de journée, ils nous prennent à parti dans leurs engueulades. Ils nous crient aussi dessus et nous traitent comme des moins que rien.rnrnSur les faits :rnrnIl y a deux semaines je me suis fait percer et suite à cela mon patron m'a pris plusieurs fois dans un coin de l'entreprise pour me parler en me disant que "tout pouvait être dit, qu'il n'y avait pas de témoin", "qu'il me fallait une autorisation de sa part pour pouvoir me faire percer" ... (j'en passe les détails).rnrnSuite à cela, je lui est écrit une lettre recommandé avec accusé de réception ou je reprenais tout ce qui avait été dit en lui disant clairement que cette lettre avait pour but de lever toute ambiguïté sur mon travail et je l'ai finie en disant que j'étais professionnelle, n'avait que des compliments de la part des clients, était loyal ... (lettre écrite par une amie syndiquée).rnrnCe à quoi, ils m'ont répondu donc par une lettre recommandée que mon travail été mal fait, que j'étais négligent, que j'ai eu beaucoup d'erreurs caisses, que je ne finis pas mon travail avant de partir ... rnrn"votre négligence et votre manque de rigueur nuisent au bon fonctionnement de notre magasin et désorganisent le travail au sein de l'équipe c'est pourquoi nous avons pris la décision de vous notifier par la présente un **avertissement**."
rnrnComment répondre à cela ? Que faire ?rnrnMerci d'avance

Par **moisse**, le **05/06/2013** à **17:26**

Bonjour,rnrnMon avis : s'agissant d'un avertissement hors procédure disciplinaire, sa portée est limitée dans le temps à 2 mois, et ne peut avoir de conséquence sur votre rémunération ou votre parcours professionnel.rnrnAlors soit vous acceptez la bagarre, qui se terminera par la

rupture de la convention, soit vous laissez filer et attendez la fin de la formation.
Vos employeurs sont des impulsifs, d'une nature belliqueuse au moins verbalement, on fait avec tant que l'intégrité physique n'est pas en cause.